

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France

DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE

DOSSIER D'INSCRIPTION

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENTS
D'EXPLOITATION SPECIALISES DES TPE**

**OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016
(hommes et femmes)**

Date des épreuves écrites d'admissibilité : **jeudi 15 septembre 2016**
Date des épreuves d'admission : **à partir de lundi 17 octobre 2016**

IDENTIFICATION ET DOMICILE

Mme Mlle M

Nom de famille : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Né(e) le: ____ / ____ / ____ lieu de naissance _____
(jj/mm/aaaa)

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune _____

Téléphone personnel _____ e-mail : _____

Indiquer la situation qui correspond à votre cas :

Nationalité française	OUI	NON
Ressortissant d'un état membre de l'UE, ou de l'espace économique européen	OUI	NON
Si oui lequel :		

CONDITIONS GENERALES D'ACCES

- posséder la nationalité française
- jouir de ses droits civiques
- être en position régulière au regard du service national
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec les fonctions
- être physiquement apte pour l'exercice des fonctions

CONDITION DE DIPLOME

Entourez impérativement la case correspondant à la condition que vous attestez remplir et écrivez en toutes lettres l'intitulé exact de votre diplôme ou niveau d'étude. Le non respect de ces consignes entraînera l'irrecevabilité de votre demande d'inscription

Certificat d'aptitude professionnelle	OUI	NON
Si oui, intitulé <u>exact</u> du CAP : _____		
Brevet d'étude professionnelle	OUI	NON
Si oui, intitulé <u>exact</u> du BEP : _____		
Diplôme de niveau équivalent	OUI	NON
Si oui, intitulé <u>exact</u> du diplôme : _____		
Diplôme ou niveau d'étude supérieur (BTS ou DUT)	OUI	NON
Si oui, intitulé <u>exact</u> du diplôme : _____		
Diplôme non français équivalent au(x) diplôme(s) requis	OUI	NON
(Si oui, veuillez fournir une traduction certifiée par un traducteur agréé).		
OU : (article 6 du décret n°2007-196 du 13 février 2007) Expérience professionnelle, salariée ou non, exercée de façon continue ou non (en France ou non) et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès et dont la durée totale cumulée à temps plein équivaut à :		
3 ans d'activité professionnelle		
Ou		
2 ans d'activité professionnelle et un titre ou diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.		



Vous êtes dispensé(e) des conditions de diplôme :

si vous êtes mère ou père d'au moins 3 enfants que vous élevez ou avez effectivement élevé (*loi n° 80-490 du 1er juillet 1980, Dt n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié*), vous devrez fournir une photocopie du livret de famille

Si vous figurez sur la liste des sportifs ou sportives de haut niveau publiée l'année du concours par le ministère chargé de la jeunesse et des sports (*ordonnance 2006-596 du 25 mai 2006*), vous devrez fournir une attestation délivrée par le ministère chargé des sports spécifiant l'inscription sur la liste ministérielle établie au titre de l'année civile précédant la session du concours ou copie de l'inscription sur cette liste.

Joindre impérativement les justificatifs permettant d'apprécier cette condition de diplôme

HANDICAP

Ne remplissez cette rubrique que si vous êtes concerné(e)

Souhaitez-vous des aménagements particuliers en raison de votre situation personnelle? OUI NON
(attestation médicale obligatoire d'un médecin agréé par l'administration à joindre à ce dossier, contactez)
Si oui, de quelle nature? :

Pour les épreuves écrites :

Pour l'épreuve pratique :

Êtes-vous reconnu travailleur(euse) handicapé(e) par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ?
OUI NON
Si oui, deux justificatifs CDAPH seront exigés ultérieurement :
<ul style="list-style-type: none">• l'attestation de handicap• l'avis reconnaissant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé.

AVERTISSEMENT

Par souci de simplification des formalités administratives, seules certaines pièces justificatives sont exigées à ce stade. Vous devez être en mesure de fournir à l'administration les éléments nécessaires pour "la vérification des conditions requises pour concourir (...) au



plus tard à la date de la nomination" (statut général des fonctionnaires de l'État, loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, article 20).

La réception de votre convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription. Si vos déclarations, les pièces et les renseignements fournis sont erronés ou insuffisants, vous vous exposez notamment à :

- **ne pas avoir accès au centre d'examen, être radié(e) de la liste des candidats,**
- **perdre le bénéfice de l'admissibilité ou de l'admission,**
- **ne pas être nommé(e) en qualité de stagiaire ou de titulaire, et ce, que vous ayez été ou non de bonne foi.**

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier et avoir eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières d'accès au concours pour lequel je demande mon inscription.

à _____ , le _____ Signature du candidat :

Avant expédition, relisez intégralement votre dossier et assurez-vous de l'exactitude de l'ensemble de vos déclarations





Liste des documents à fournir :

- Photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport (recto-verso),
- La copie du diplôme (CAP ou BEP)
ou
- La copie du diplôme de niveau équivalent
ou
- La copie du diplôme (BTS ou DUT)
ou
- La copie du diplôme non français équivalent au(x) diplôme requis

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue françaises, vous devez fournir une traduction certifiée par un traducteur agréé.

ou

Un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi ainsi qu'une copie du contrat de travail pour les périodes d'activités relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à l'article L.122-16 au Code du Travail.

ou

À défaut, tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

Vous êtes dispensé des conditions de diplôme

- Copie du livret de famille (mère ou père ayant élevé au moins 3 enfants),
- Attestation délivrée par le Ministère chargé des Sports (pour les sportifs de haut niveau),

Vous avez la qualité de travailleurs handicapés : joindre l'attestation en cours de validité de la CDAPH **ET** la demande d'aménagement spécifique (annexe n°3)



